

ABORDER LA DIVERSITÉ DES BARREUX À TRAVERS 6 PAYS ET 4 INDICATEURS STATISTIQUES

Mieux se connaître ...

Aujourd'hui, force est de constater qu'au sein du CCBE, les barreaux se connaissent peu eux-mêmes et que la connaissance des autres barreaux est encore plus faible pour ne pas dire inexistante. Ce qui se traduit par des pertes d'énergie considérables.

D'une part, les rapports publiés contiennent souvent des données chiffrées statistiques et économétriques fausses ou contenant des biais qui ne peuvent être décelés que par des personnes formées à ces disciplines. D'autre part, appréhender et rendre compte des diversités qui composent et caractérisent notre profession face aux volontés de réforme des institutions nationales ou européennes est une nécessité. Il est indispensable de savoir, à la fois, ce qui en compose le socle et qui est partagé par tous au sein de l'Union, de ce qui diffère d'un barreau à l'autre.

... pour mieux se défendre dans un contexte en évolution permanente

Pour qu'à l'avenir les avocats puissent être les interlocuteurs incontournables de leurs gouvernements et des institutions européennes, il est indispensable qu'ils aient une connaissance précise de leur profession, en particulier du point de vue économique et statistique. C'est à ce prix qu'il sera possible de protéger utilement les intérêts de la profession.

Des barreaux mobilisés dans un cadre de travail informel

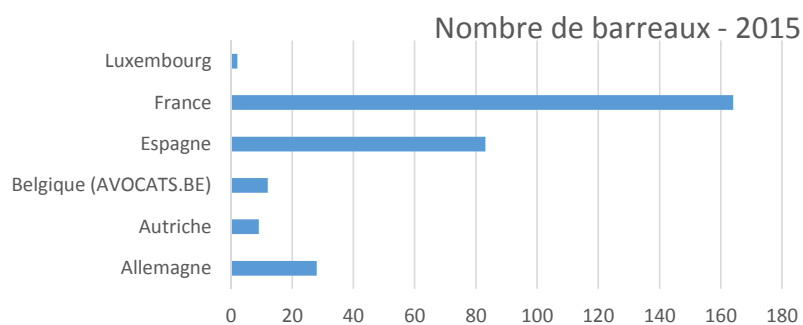
Depuis 2006, dans plusieurs barreaux, une dynamique s'est enclenchée, des volontés se sont mobilisées pour combler cette lacune et accéder à des connaissances partagées, consolidées. Cela a donné naissance à un groupe de travail informel regroupant les observatoires économiques de 2, puis 3, puis 6 et aujourd'hui 7 barreaux, en l'occurrence : l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique (barreau francophone et germanophone), l'Espagne, l'Italie, le Luxembourg, et la France (Conseil National des Barreaux) qui en assure la coordination par le biais de son Observatoire.

Afin qu'il puisse contribuer utilement et constituer une véritable base de connaissances socio-économique sur l'exercice de la profession en Europe, ce groupe de travail qui se réunit 3 fois par an à Bruxelles ou à Paris doit continuer à s'élargir. C'est pourquoi, les barreaux membres du CCBE intéressés sont invités à participer à la prochaine réunion qui aura lieu le 4 mars 2016 à Paris dont l'ordre du jour prévoit notamment : la mise à jour de la « publication statistique » qui va s'enrichir d'un chapitre sur l'aide juridictionnelle.

Toute demande d'information peut être adressée à l'adresse suivante :
observatoire@cnb.avocat.fr

	Périmètre d'exercice					
	Allemagne	Autriche	Belgique Francophone et Germanophone	Espagne	France	Luxembourg
Conditions d'exercice						
Preuve de mandat / convention Ad litem obligatoire	Oui	Oui	Non	Non	Non(5)	Non
Avocats salariés	Oui	Oui	Non	Oui	Oui	Non
Avocats en entreprise	Oui	Non	Non (2)	Oui	Non	Non
Champs d'activité						
Activité notariale	Oui/Non (1)	Non	Non	Non	Non	Non
Fiducie	Oui	Oui	Non	Oui	Oui	Non
Arbitrage/Médiateur	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	
Mandataire	Oui	Oui	OUI	Oui	Oui	Non
Dont secteur immobilier						
Syndic de copropriété	Oui	Non	Oui	Oui	Non	Non
Agent immobilier	Non	Oui	Non	Oui	Non	Non
Dont agent /manager						
Agent sportif	Non	Oui	Non	Oui	Non	Non
Agent artistique	Non	Oui	Non	Oui	Non	Non
Autres				Propriété intellectuelle, brevets, dessins modèles	Correspondant informatique et liberté, tiers de confiance	

1 – Dépend des länder, 2-sauf à Bruxelles.



Définitions : l'effectif des avocats pris en compte dans le cadre des travaux du groupe de travail correspond aux avocats inscrits au barreau, de plein exercice, exerçant cette profession à titre principal. Cela inclut les avocats-stagiaires lorsque ceux-ci répondent aux conditions ci-dessus citées.

TCAM : taux de croissance annuel moyen sur 6 ans.

Sources : Barreaux nationaux (AVOCATS.BE, BRAK, ÖRAK, CNB, Abogacia Española, OABL), Soldan Institute, DAV.

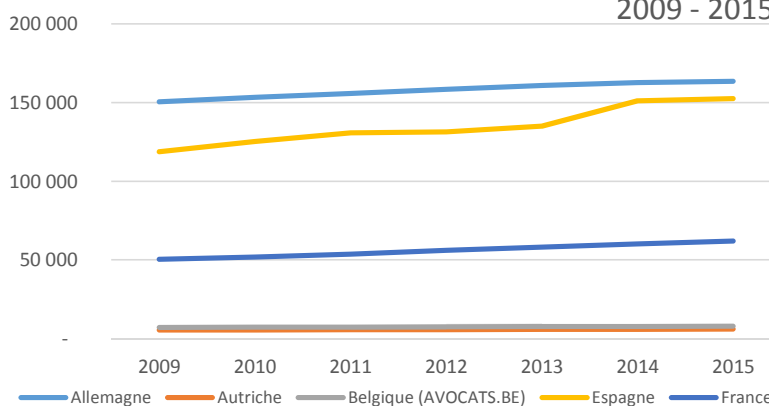
* Italie, Effectif, début de la série en 2012, année de la réforme obligeant les avocats inscrit au tableau à s'inscrire également à la caisse de retraite, les avocats inactifs ont demandé leur radiation du tableau.

Belgique – densité chiffre 2013 – Superficie source ONU (France uniquement métropole)

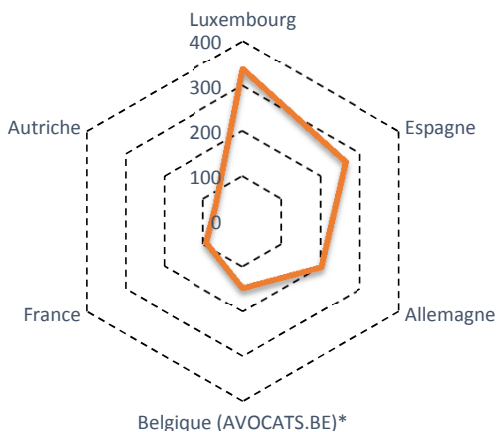
INDICATEURS	ALLEMAGNE	AUTRICHE	BELGIQUE (AVOCATS.BE)	ESPAGNE	FRANCE	LUXEMBOURG
EFFECTIF	163 513	6 057	7 882	152 437	62 073	2 228
TCAM sur 6 ans	1,4 %	1,9 %	1,7 %	4,25 %	3,6 %	4,6 %
DENSITE	201a/ 100.000 h	69	147	263	93	337
SUPERFICIE	357 milliers KM2	84	17	506	552	3
NOMBRE DE BARREAUX	28	9	12	83	164	2

2,8 % C'est le taux de croissance annuel moyen de l'effectif des avocats du groupe de travail constitué par les observatoires économiques des barreaux Allemand, Autrichien, Belge (AVOCATS.BE), Espagnol, Français et Luxembourgeois sur les 6 dernières années.

Evolution de l'effectif des avocats par pays 2009 - 2015



Densité par pays



DENSITE - Le nombre d'avocats pour 100.000 habitants est stable ou en hausse dans tous les barreaux de l'échantillon.

Le Luxembourg, qui est le plus petit pays en termes de superficie et de population avec une densité de 337 se place en 1^{ere} position dans notre échantillon. L'Espagne vient en second avec 263 avocats/10⁵ habitants).

En matière d'effectif, on constate que de très grandes différences existent entre les 6 barreaux de l'échantillon. La diversité des situations démontre qu'il est difficile de faire un lien entre le nombre des avocats du barreau, ou la densité et le périmètre d'exercice.

Effectif par barreau en 2015 et taux de croissance moyen sur 6 ans

